



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 23 mai 2022

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame le Maire,

Par courrier, réceptionné le 28 mars 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 387 21 00007, déposée par Mme Sandrine BAIZET, pour la construction d'un hangar agricole de Remauville.

Suite à l'annulation de votre PLU, votre commune est soumise à l'application du règlement national d'urbanisme.

La commission s'est réunie, le jeudi 19 mai 2022 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

Madame Sandrine BAIZET est gérante de l'écurie du Bois d'Ève sur la commune de la Genevraye. Elle souhaite développer un nouveau site à Remauville pour les chevaux en retraite.

Lors de la commission du 21 avril 2022, la CDPENAF avait demandé à ce que des éléments justifiant le caractère agricole de l'activité et du projet lui soit transmis avant le 19 mai 2022.

Aucune précision n'a été apportée par Mme Sandrine BAIZET. Nous avons toutefois reçu votre courrier, qui a été présenté à la commission.

Le caractère et la nécessité agricole du projet n'étant pas démontrés au regard de l'activité de Madame Sandrine BAIZET, la commission a rendu un avis défavorable à cette demande de permis de construire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Mme Catherine PENIFAURE
Mairie de Remauville
1, rue Grande
77710 REMAUVILLE

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne


Vincent JECHOUX